

RENCONTRE D'ÉCHANGES AVEC LES RÉSIDANTS ET PROPRIÉTAIRES
DE LA RUE DE LA TOURELLE
AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA TOURELLE – TRONÇON ENTRE LES RUES
DELIGNY ET SAINTE-CLAIRE

COMPTE RENDU

DATE DE LA SÉANCE : 16 mai 2012, 18 h

ENDROIT : Sous-sol de l'église Saint-Jean-Baptiste, 470, rue Saint-Jean

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : 9

NOMBRE DE PERSONNES QUI SE SONT
EXPRIMÉES : 7

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS

Information générale

À la demande de la conseillère municipale du district des Faubourgs, M^{me} Chantal Gilbert, la Direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou a autorisé la tenue d'une rencontre d'échanges avec les résidants et propriétaires de la rue de la Tourelle (tronçon entre Deligny et Sainte-Claire), pour discuter des aménagements réalisés sur ce tronçon de rue et des correctifs à apporter.

La rencontre s'est tenue le mercredi 16 mai 2012 au sous-sol de l'église Saint-Jean-Baptiste, 470, rue Saint-Jean, à 18 h, juste avant l'assemblée régulière du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste. Les résidants et propriétaires concernés ont été convoqués au moyen d'une lettre distribuée à leur adresse. Soixante-douze lettres ont été distribuées.

Au total, 9 citoyens ont participé à la rencontre : 4 résidants de la rue de la Tourelle, 1 résidant de la rue Sainte-Claire (dont l'immeuble est situé au coin des rues de la Tourelle et Sainte-Claire), 1 résidant de la rue Lavigueur, ainsi que 3 observateurs : M. Louis Dumoulin et M^{me} Véronique Vallée, administrateurs du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, ainsi que M. Mathieu Houle-Courcelles, représentant du comité populaire Saint-Jean-Baptiste. Étaient également présents M^{me} Chantal Gilbert, conseillère municipale du district des Faubourgs, M. Jean Jobin, conseiller en design urbain au Service de l'aménagement du territoire, et M^{me} Marie Lagier, conseillère en consultations publiques à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

Commentaires des citoyens

Au total, 7 personnes se sont exprimées :

- M. Michel Beaulieu, résidant (444 rue Lavigneur)
- M. Pascal Gobeil, résidant (472 rue de la Tourelle)
- M^{me} Diane Pellerin, résidante (475 rue de la Tourelle)
- M. Michel Rainville, résidant (700 rue Sainte-Claire, bâtiment situé au coin de la rue de la Tourelle et de la rue Sainte-Claire)
- M. René Saillant, résidant (435-436 rue de la Tourelle)
- M. Yves Tremblay, résidant (419 rue de la Tourelle)
- M^{me} Véronique Vallée, administratrice du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste

Principaux irritants

- Les bacs à fleurs sont mal positionnés. Ils ne sont pas du bon côté de la rue.
- Il n'y a pas d'accès pour les handicapés et les poussettes ne peuvent pas circuler.
- Il n'y a pas de refuge pour les piétons. C'est dangereux pour les enfants qui circulent sur la rue.
- Les arbres en face du 435-436 de la Tourelle créent un problème de glace en hiver et condamnent des places de stationnement.
- La hauteur du trottoir pose problème à certains endroits pour le stationnement et le passage des véhicules.
- Le choix des végétaux et l'entretien des bacs par la Ville ne conviennent pas à plusieurs résidants.
- Une résidante a planté une vigne qui a été arrachée par la Ville pour être remplacée par d'autres végétaux.
- Certains bacs de plantation sont à l'abandon et servent de litière pour les chats.
- Certaines portions de trottoir ne sont plus déneigées par la Ville, car la largeur ne permet pas le passage de la chenillette. Ces portions doivent être déneigées à la pelle par les résidants eux-mêmes.
- Les résidants disent ne pas avoir été consultés sur les plans finaux des aménagements, ni sur l'installation de bacs de plantation devant chez eux. Ils ne sont pas contre le verdissement, mais considèrent que les aménagements réalisés ont créé plus de problèmes que de bienfaits.

Solutions proposées

- Enlever les bacs de plantation et réinstaller les trottoirs tout le long (trottoir conventionnel).
- Conserver des bacs de plantation sur une partie du trottoir et non sur la pleine largeur (s'assurer d'une bande de passage et de refuge pour les piétons).
- Installer des dalles interbloc (pavé imbriqué quadrillé) qui peuvent laisser passer la verdure.
- Installer des bacs de plantation en métal (plus étroits) et les positionner aux endroits où l'espace le permet.
- Éliminer les bacs aux extrémités sud.
- Délimiter les espaces de stationnement.
- Remplir les margelles avec du gravier et boucher les trous dans les murs.
- Enlever les arbres de leur emplacement actuel et les repositionner aux extrémités de la rue.

- Établir une entente entre la Ville et les résidants intéressés pour l'entretien des bacs de plantation. Ainsi, les résidants qui souhaitent effectuer eux-mêmes l'entretien du bac de plantation situé devant chez eux pourraient le faire (ex. de la Ville de Rennes). Cela permettrait d'éviter que des bacs soient mal entretenus et que des plantes soient arrachées par la Ville. Ainsi, il pourrait y avoir un autocollant distinctif apposé sur les bacs entretenus par les résidants. La Ville verrait ainsi à ne pas retirer les végétaux plantés par les citoyens dans les bacs entretenus par les citoyens et désignés comme tels.
- S'assurer du consentement des résidants avant qu'un bac de plantation ne soit installé devant chez eux.
- S'assurer qu'une largeur minimale de trottoir puisse être déneigée en hiver.
- Abaisser la hauteur du trottoir aux endroits qui posent problème pour le stationnement.

Représentants de la Ville :

- M^{me} Chantal Gilbert, conseillère municipale du district des Faubourgs et membre du comité exécutif
- M. Jean Jobin, conseiller en design urbain, Service de l'aménagement du territoire
- M^{me} Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, Arrondissement de La Cité-Limoilou

Rédigé par : Marie Lagier, Arrondissement de La Cité-Limoilou, 21 juin 2012